



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 535-13
LE MARDI 20 FÉVRIER 2018**

A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 535-13 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 535 DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE DE MANIÈRE À PERMETTRE UNE LARGEUR D'EMPRISE DE RUE INFÉRIEURE À 15,25 MÈTRES DANS LA ZONE H-61 »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

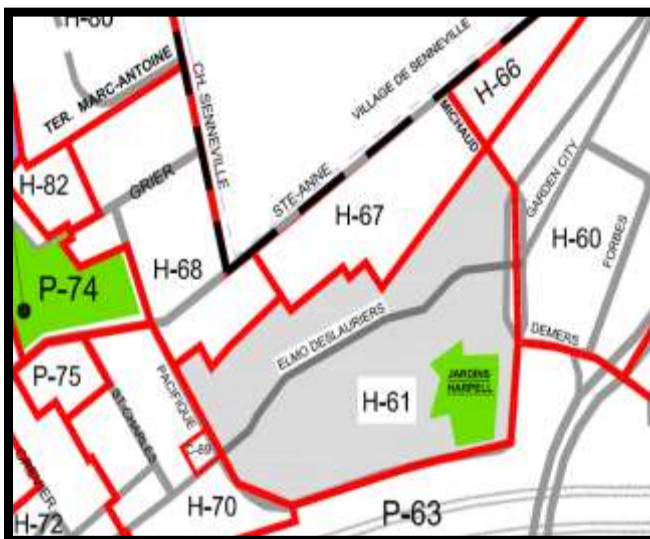
1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 11 décembre 2017, le conseil a adopté par résolution un premier projet de règlement intitulé :

Projet de règlement numéro 535-13 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de manière à permettre une largeur d'emprise de rue inférieure à 15,25 mètres dans la zone H-61.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu **le mardi 20 février 2018 à 18 h** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Cette assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer le premier projet de règlement 535-13 dont l'objet vise à modifier le règlement de lotissement 535 afin de permettre une largeur d'emprise de rue inférieure à 15,25 mètres dans la zone H-61.

3. Au cours de cette assemblée, la personne qui préside expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. La zone H-61 concernée par ce projet de règlement est indiquée en gris sur l'illustration.
5. Toute personne intéressée peut consulter le premier projet de règlement 535-13 et l'illustration au bureau du greffe situé au 109, rue Sainte-Anne, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à midi.



Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 2 février 2018.

Me Catherine Adam,
Greffière